



## LE MOT DU PREFET

Chers membres du pôle départemental stratégique sur la transition énergétique,

Comme vous le savez, il y a un peu plus de dix ans et grâce à la volonté commune de tous les partenaires locaux, un schéma de développement des énergies renouvelables a été mis en place dans les Ardennes. Il a impulsé une dynamique et fixé des objectifs à l'horizon 2020 pour chaque filière, visant à atteindre une part de 33 % d'énergies renouvelables dans la consommation d'énergie en 2020.

10 ans plus tard, l'objectif est atteint. Il s'agit maintenant de continuer sur cette lancée, en accordant une attention particulière à l'acceptabilité de ces projets. C'est l'une des orientations que m'a fixée le premier ministre dans la feuille de route pour le département des Ardennes, signée le 26 août 2021. En ce sens, la révision du plan paysage éolien, engagée dans le cadre du Pacte Ardennes et prenant en compte l'état de développement de cette énergie sur le territoire, arrive bientôt à son terme. De plus, à l'image du groupe technique éolien, qui examine les projets très en amont pour identifier les contraintes auxquelles ils sont soumis, j'ai souhaité la mise en place de tels groupes pour le solaire photovoltaïque et la méthanisation. Ces énergies connaissent en effet une dynamique renforcée grâce aux actions du Pacte Ardennes.

Cette année, l'ancien « pôle énergies renouvelables stratégique » a été rebaptisé pour aborder plus largement les thématiques et initiatives qui concourent à la transition énergétique. En effet, il convient de se mobiliser dans tous les domaines de cette transition, au-delà des seules énergies renouvelables.

Des initiatives plus locales sont à saluer, comme celle de la communauté de communes des Crêtes préardennaises, qui accueillera l'année prochaine les rencontres nationales des Territoires à énergie positive (TEPOS), suite logique d'un engagement développé depuis maintenant plus de 10 ans.

Je remercie l'ensemble des acteurs ardennais pour leur coopération, élément essentiel pour une transition écologique réussie.

Jean-Sébastien Lamontagne



## Les productions d'énergies renouvelables dans les Ardennes

# Chiffres clés



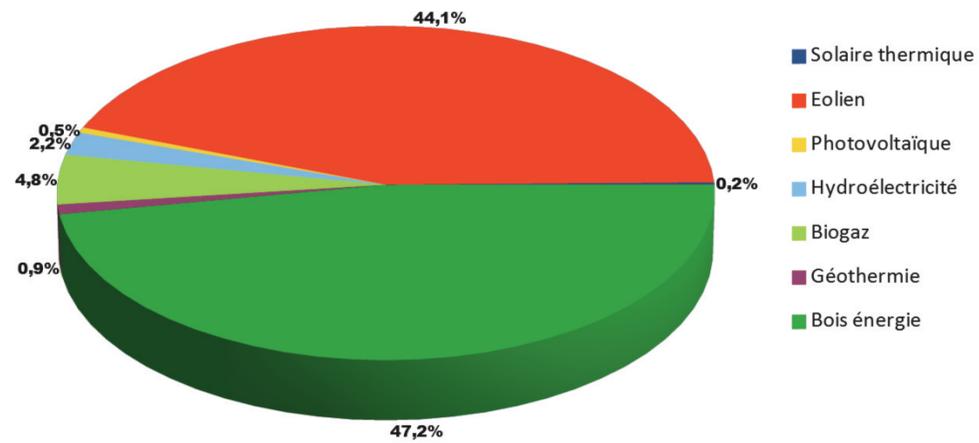
Représentation en coupe d'une unité de méthanisation

Photo d'illustration © Maxppp - Elise Chiarri

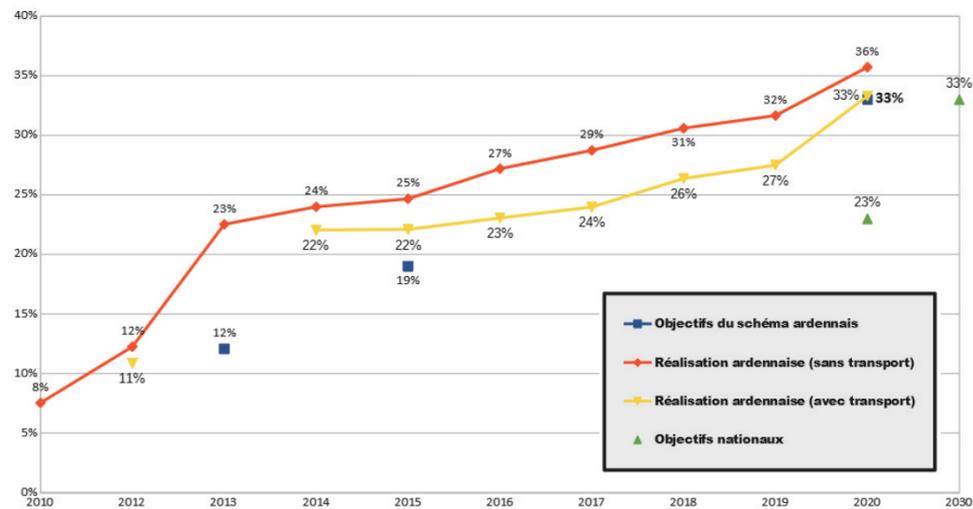
Direction départementale des territoires, service environnement  
3 rue des Granges Moulues – B.P. 852 – 08011 Charleville-Mézières Cedex  
Horaires d'ouverture : 9h00 – 11h30 et 14h00 – 16h30  
Téléphone : 03 51 16 50 00 – Télécopie : 03 24 37 51 17 –  
Courriel : ddt@ardennes.gouv.fr Site Internet : www.ardennes.gouv.fr

2020

## Répartition de la production des énergies renouvelables dans le département



## Part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie



Dans le schéma ardennais de développement des énergies renouvelables (2010) était fixé un objectif de 33% d'énergies renouvelables en 2020. Ce pourcentage se calcule en divisant la consommation issue d'énergies renouvelables par la consommation d'énergie finale du département.

Parmi les énergies renouvelables prises en compte dans le schéma, il y avait les biocarburants pour la mobilité. Ces données n'étant pas disponibles pour les premières années de calculs, il a été choisi de ne pas prendre en compte la consommation d'énergie finale liée au transport au dénominateur, afin d'obtenir un pourcentage qui ait du sens. Les pourcentages "avec transport" ont été calculés cette année grâce à la disponibilité des chiffres de consommation de biocarburants.

## NOUVELLES INSTALLATIONS DE PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES EN 2020

